

TÜV NORD CERT – Certification FSC® -Chaîne de contrôle

Changement des valeurs dans la fabrication des produits du bois, de la pâte à papier et du papier

Situation générale

Les jugements de valeur des consommateurs et des clients professionnels à l'égard des produits du bois, de la pâte à papier et du papier sont en train de changer. Les produits issus d'une gestion forestière responsable sont de plus en plus demandés.

Votre défi

La durabilité tout au long de la chaîne de production est un critère décisif à cet égard. Cela inclut également la protection des zones boisées, des populations qui dépendent de la forêt, de tous les employés concernés et des aspects liés à la conservation de la nature.

En tant qu'entreprise souhaitant importer du bois, de la pâte à papier ou des produits papetiers dans l'UE, vous devez également prouver que vos produits proviennent exclusivement de sources légales et non controversées.

Preuve impartiale d'une sylviculture durable et socialement responsable

L'organisation indépendante à but non lucratif Forest Stewardship Council® (FSC®) a élaboré des normes pour une sylviculture durable, respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Pour la certification « Chain of Custody » (CoC) selon FSC®, l'ensemble de la chaîne de production, de la forêt au client final, est pris en compte. TÜV NORD CERT est accrédité par le FSC® en tant qu'organisme de certification international et réalise des audits de certifications de la chaîne de production

selon la norme FSC®. Les produits qui répondent aux exigences de la norme FSC® peuvent obtenir le logo FSC®.

Groupes cibles pour la certification

Cette certification convient aux scieries, aux négociants en bois, aux fabricants de meubles, aux fabricants de papier, aux éditeurs, aux imprimeurs, aux magasins de bricolage et à toutes les autres entreprises qui proposent des produits à base de bois ou de fibres de bois.

La certification concerne en particulier les étapes suivantes de la chaîne d'approvisionnement :

- Achat,
- Transformation,
- Stockage,
- Vente.



Conditions préalables à la certification :

- Pas de mélange de bois certifié FSC® avec du bois non contrôlé,
- Systèmes de vérification des quantités/contrôle des stocks pour les marchandises certifiées FSC® achetées, stockées et fournies,
- Conformité à la description du processus.

